

STOP METAL

Version précédente : 03/11/2011

Date de révision : 04/01/2016

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : STOP METAL
Autres noms : Séquestrant de métaux

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit séquestrant des métaux pour le traitement des eaux de piscine.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **MAREVA PISCINES ET FILTRATION**
Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France
Téléphone / Fax : +33 (0)4.90.47.47.90 / +33 (0)4.90.47.95.07
Adresse E-mail : tech@mareva.fr

Pour la Suisse se référer à la section 16.2

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : +33 (0)1.45.42.59.59 ORFILA (INRS)
+33 (0)4.91.75.25.25 Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
ALLEMAGNE : 030.19240 / 030.30686790 Giftnotruf BERLIN
SUISSE : 145 (STIZ Zürich)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Corrosion du métal Catégorie 1 H290
Corrosion oculaire Catégorie 1 H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Corrosif (C) R35

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

Effets néfastes les plus importants

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement :

Danger

STOP METAL

Version précédente : 03/11/2011

Date de révision : 04/01/2016

Mention de danger :

- H290 **Peut être corrosif pour les métaux**
H318 **Provoque des lésions oculaires graves**

Conseils de prudence :

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers

- PBT : Pas de données
vPvB : Pas de données

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identifiants	Classification		% (kg/kg)
		67/548/CEE	(CE) n°1272/2008 (CLP)	
Acide nitrotriméthylène triphosphonique (ATMP)	N°CAS :6419-19-8 N° CE : 229-146-5 N°enregistrement Reach : 01-2119487988-08-XXXX	Xi R36	Met. Corr. 1 – H290 Eye Corr. 2 – H319	48 - 50 %
Acide phosphonique (impuretés)	N°CAS :13598-36-2 N° CE : 237-066-7	Xn, C R22, R35	Ac. Tox. 4 – H302 Skin Corr. 1 - H314	< 4 %

Pour le texte complet des Phrases-R et H mentionnées dans cette Section; voir Section 16

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- En cas d'inhalation :** Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire.
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau :** Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire au moins 15 mn.
Si la peau est irritée, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux :** Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas d'ingestion :** Rincer la bouche (si la victime est consciente). Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données

STOP METAL

Version précédente : 03/11/2011

Date de révision : 04/01/2016

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun à notre connaissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Se décompose et donne des fumées irritantes.

Lors de la combustion, dégagement de vapeurs corrosives comme le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, oxydes de phosphore (P_xO_y), oxydes d'azote (No_x).

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Collecter l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- Procédure standard pour feux d'origine chimique. Refroidir les récipients par pulvérisation d'eau.

SECTION 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Eviter le contact avec les yeux.
- Eviter le contact avec la peau
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles (par ex. sable, terre...).
- Transférer dans un conteneur étiqueté et étanche en vue d'une élimination conforme à la réglementation en vigueur.
- Neutraliser des petites quantités avec de l'hydroxyde de calcium / bicarbonate de sodium, puis rincer avec de l'eau.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.
- Laver l'emplacement souillé à grande eau.

6.4. Références à d'autres sections

Voir section 8 pour l'équipement de protection individuelle

Voir section 13 pour l'élimination du produit

STOP METAL

Version précédente : 03/11/2011

Date de révision : 04/01/2016

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conserver le récipient bien fermé à l'abri de la chaleur.
- Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- Éviter la formation de brouillard.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations.

7.2. Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage : Conserver hermétiquement fermé dans l'emballage d'origine.
Stocker dans un endroit frais et bien aéré, mais au dessus du point de congélation (-12°C).
Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

Emballage : Matière appropriée : plastique (PE, PP).
Matière non-appropriée : métaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser pour le traitement des piscines. Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits chimiques car risques de réactions dangereuses.

SECTION 8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètre de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Aucune limite d'exposition professionnelle spécifique n'a été établie.

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Acide nitrotriméthylène triphosphonique à 50 % (ATMP)

Utilisateurs	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	9,7 mg/m ³ (SE, LT & ST)		2,75 mg/kg (SE, LT & ST)
Consommateurs	2,39 mg/m ³ (SE, LT & ST)	1,38 mg/kg (SE, LT & ST)	1,38 mg/kg (SE, LT & ST)

LE : Effets locaux, SE : Effets systémiques, LT : Long terme, ST : Court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEL)

	ATMP
Eau douce :	0,46 mg/L
Eau de mer :	0,046 mg/L
Sédiment d'eau douce :	150 mg/kg (poids humide)
Sédiment marin :	15 mg/kg (poids humide)
Sol :	244 mg/kg (poids humide)
STP :	20 mg/L

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique

- Éviter les projections

Voir mesures de protection Section 7

STOP METAL

Version précédente : 03/11/2011

Date de révision : 04/01/2016

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire :** Eviter de respirer les vapeurs / brumes. Utiliser un équipement de protection respiratoire individuelle si la quantité de substance dans l'air est excessive ou l'aération insuffisante.
- Protection des mains :** Porter des gants appropriés pour les produits chimiques : en PVC ou autre matière plastique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.
- Protection des yeux :** Lunette de sécurité à protection intégrale
- Protection du corps :** Porter un vêtement de protection approprié
- Mesures d'hygiène :** S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Ne pas manger, fumer ou boire pendant l'utilisation.
Se laver les mains après manipulations.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir Section 6.2

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Propriétés physiques et chimiques

Aspect :	Liquide	Propriétés comburantes :	non comburant
Couleur :	incolore à jaunâtre	Pression de vapeur :	$2,7 \times 10^{-9}$ Pa (estimé pour la substance active)
Odeur :	inodore	Densité apparente :	1,2 – 1,3
pH à 25°C :	< 2 (solution à 1%)	Masse volumique :	1200 – 1300 kg/l
Point de congélation :	-12 °C	Solubilité(s) :	Soluble dans l' eau en toutes proportions
Point d'ébullition :	105 °C	Coeff partage n-octanol/eau :	-3,5
Point d'éclair :	non inflammable	T°auto-inflammation :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Pas de données	T° de décomposition :	Env. 178 °C (pour la substance active)
Inflammabilité :	non inflammable	Viscosité :	Pas de données
Propriétés explosives :	Non applicable		

9.2. Autres informations

Se reporter à la fiche technique

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

- Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
- Réactions vives avec les alcalis, les métaux et les agents oxydants.

10.2. Stabilité chimique

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

- Produit acide qui peut réagir violemment au contact des bases (dégagement de chaleur).
- Ne pas mettre le produit en contact avec des oxydants forts (hypochlorites, chlores organiques, sels peroxydés...).
- Attaque de nombreux métaux avec dégagement d'hydrogène, gaz très inflammable (danger d'incendie ou d'explosion).

10.4. Conditions à éviter

- Décomposition thermique ($T^{\circ} > 200^{\circ}\text{C}$).

STOP METAL

Version précédente : 03/11/2011

Date de révision : 04/01/2016

10.5. Matières incompatibles

- Alcalis et produits caustiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Oxydes de phosphore, Phosphine qui se consumera en formant du pentoxyde de phosphore sauf en cas d'air frais insuffisant.
- Oxydes de carbone
- Chlorure d'hydrogène.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange

11.1. Toxicité aiguë

	ATMP
<i>Inhalation</i>	Non applicable
<i>Orale</i>	DL50 =2 910 mg/kg (rat)
<i>Dermale</i>	DL50 > 6 310 mg/kg (lapin)

==> Le mélange n'est pas classé avec une toxicité aiguë.

11.2. Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Irritation légère sans effets corrosifs pour la peau.

11.3. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Irritant pour les yeux : lésions oculaires graves (pH<2)

11.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

11.5. Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

11.6. Cancérogénicité

Non classé

11.7. Toxicité pour la reproduction

Non classé

11.8. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition unique

Non classé

11.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition répétée

Non classé

11.10. Autres informations

Pas de données

STOP METAL

Version précédente : 03/11/2011

Date de révision : 04/01/2016

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange.

12.1. Toxicité

Nom du produit/mélange		Durée	Valeurs	Espèce
Acide nitrotriméthylène triphosphonique à 50 % (ATMP)	Poisson	96 h	CL50 = 160 mg/l	Oncorhynchus mykiss
		96 h	CSEO = 23 mg/l	Oncorhynchus mykiss
	Invertébrés Aquatiques	48 h	CE50 = 297 mg/l	Daphnia magna
		48 h	NOEC > 25 mg/l	Daphnia magna
	Algues	96 h	CE50 = 12,0 mg/l	Selenastrum capricornutum

==> Le mélange n'est pas classé toxique pour les organismes aquatiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances ne sont pas PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Données non disponibles

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitements des déchets

- Éliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement
- Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination. Verser les eaux de rinçage dans la piscine.

STOP METAL

Version précédente : 03/11/2011

Date de révision : 04/01/2016

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU :

ADR, IMDG : 3265

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, NSA (Acide amino triméthyl phosphonique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

ADR, IMDG : 8

14.4. Groupe d'emballage :

ADR, IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section 2.2

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil d'IBC :

Pas de données

Autres informations :

Code tunnel (ADR) : E

Quantités limitées : LQ = 5L / 30 kg

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 – Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé ou d'environnement

Directive 2008/98/CE relative aux déchets :
Applicable

Directive 2012/18/UE relative aux accidents majeurs :
Non applicable

Règlement (UE) n°649/2012 – Exportations et importations de produits chimiques dangereux :
Non applicable

Allemagne : Registriernummer : Non concerné

Suisse : SZID : 313569

15.2 – Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation.

STOP METAL

Version précédente : 03/11/2011

Date de révision : 04/01/2016

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans les sections 2 et 3

- H290 Peut être corrosif pour les métaux
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
- H318 Provoque des lésions oculaires graves
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R35 Provoque de graves brûlures.
- R36 Irritant pour les yeux

16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse

Société : MAREVA AG
Adresse : St. Alban-Vorstadt 102-PF342
CH-4013 BASEL
Téléphone / Fax : 0041.(0)613226922 / 0041.(0)613226923
Adresse E-mail : tech@mareva.fr

16.3- Autres informations

Version : 2.0

Cette version remplace toute version publiée à une date antérieure.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l' état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.